

Objet : Mise en place de stages de natation dans le cadre du dispositif "j'apprends à nager"- Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport.

N° : VA_DEC2021_172
Service : Finances

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

A la rentrée scolaire 2021-2022, de mettre en place des stages de natation pour permettre à tous les enfants entrant en 6^{ème} de savoir nager.

Les stages se dérouleront hors du temps scolaire, une heure par séance, pour une durée totale de 30 séances. Les séances seront encadrées dans les conditions de qualification prévues par le code du sport.

Les enfants seront âgés de 6 à 12 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les écoles élémentaires concernées sont Rameau, Mermoz et Taine.

La ville sollicite le soutien aux actions visant l'apprentissage de la natation prioritairement pour les enfants résidant dans les quartiers de la politique de la ville, à hauteur de 2 000€, dans le cadre du dispositif « j'apprends à nager ».

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 7 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179711-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 19 mai 2021